

ABONNEMENT

Saumur
Un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Poste
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 FÉVRIER

LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

Le projet de loi portant rétablissement du scrutin d'arrondissement pour la nomination des députés a été déposé sur le bureau de la Chambre par M. Floquet, ainsi qu'on le sait. Voici quelques détails sur le projet :

Celui-ci ne comporte que quatre articles. Il abroge les articles 1, 2 et 3 de la loi du 16 juin 1885 qui établissaient le vote au scrutin de liste. Il laisse subsister les autres articles de cette loi qui sont indépendants du mode de votation, notamment l'article 4, déclarant inéligibles les membres des anciennes familles ayant régné sur la France.

Le projet rétablit la disposition de la loi du 30 novembre 1875 en vertu de laquelle les députés sont élus au scrutin uninominal.

Chaque arrondissement nomme un député, s'il n'a pas plus de 100,000 habitants; ceux qui ont plus de 100,000 habitants nomment un député par chaque fraction supplémentaire de 100,000 habitants.

En ce cas, ils sont partagés en circonscriptions n'élisant chacune qu'un député.

En vertu de la législation du 30 novembre 1875, modifiée par la loi du 28 juillet 1884, la Chambre de 1884 comptait 557 députés. Le projet déposé jeudi donne 17 députés de plus en égard à l'augmentation de population d'un certain nombre d'arrondissements.

Le nombre des députés de la future Chambre serait, par le scrutin d'arrondissement, de 574, soit 17 de plus qu'à la Chambre de 1884, et 10 de moins qu'à la Chambre actuelle, élue au scrutin de liste.

Vingt arrondissements gagnent un député sur le chiffre de 1884, eu égard à l'accroissement de leur population.

Ce sont ceux de Carcassonne et Narbonne

(Aude), Marseille (Bouches-du-Rhône), Nancy (Meurthe-et-Moselle), Avesnes, Lille et Valenciennes (Nord), Béthune (Pas-de-Calais), Lyon (Rhône) et Albi (Tarn), et dix arrondissements de la Seine, à savoir : le 4°, le 11°, le 12°, le 13°, le 14°, le 15°, le 18° et le 19° de Paris, et ceux de Saint-Denis, et de Sceaux.

La Seine aurait donc 42 députés, soit 10 de plus qu'en 1881, et 4 de plus qu'aujourd'hui.

Trois arrondissements perdent un député par rapport à 1884, en raison de la diminution de leur population : ce sont ceux de Largentière (Ardèche), Avranches (Manche) et Mortagne (Orne).

Un article transitoire supprime les élections partielles à partir de la promulgation de la loi jusqu'à la fin de la législature actuelle.

(Le Temps.)

PROGRAMME MINISTÉRIEL

Faire voter le scrutin d'arrondissement, enlever le budget en quelques semaines et proroger les Chambres de mai à octobre, tel est le plan conçu par M. Floquet. Et la révision?... La Chambre la voterait et on chargerait le Sénat de l'enterrer!

DIX ANS DE RÉPUBLIQUE

Il y a eu, le 30 janvier, dix années que M. Grévy, élu président de la République, remplaçait M. le maréchal de Mac-Mahon.

M. Grévy a cessé d'être président de la République, non d'une façon régulière, en vertu de l'expiration de ses pouvoirs, mais chassé par une pression absolument irrégulière de la Chambre des députés en rupture de constitution.

En 1879, nous avions encore, sinon quelques alliances, du moins des sympathies en Europe. Successivement, depuis dix années,

toutes se sont retirées, quelques-unes pour se transformer en quasi-hostilité.

Il y a dix ans, les hommes compétents voyaient bien que les finances de l'État s'engageaient sur une pente dangereuse; mais on pouvait encore espérer en l'avenir et se dire que les républicains auraient tout au moins la prudence de s'arrêter à temps. On a eu recours à des expédients de tous genres; on a opéré des conversions, contracté des emprunts énormes. On n'a pas évité des déficits toujours croissants et une situation absolument désastreuse.

Dix ans se sont passés. Depuis lors, on a proscrit des citoyens respectueux des lois, violé la liberté du domicile, persécuté non seulement le clergé, mais tous les hommes ayant des idées religieuses, on a séparé la Nation en deux camps. Les républicains eux-mêmes sont plus divisés que jamais, ils sont arrivés à l'impuissance absolue de gouverner.

Voilà dessiné à grands traits le résumé de dix années de République. De M. Dufaure, l'on est arrivé à M. Floquet, et l'on est menacé d'avoir à choisir entre la Dictature et l'Anarchie.

N'est-ce pas fort instructif? La France ne comprendra-t-elle pas qu'il serait temps d'en finir avec ces coûteuses et ruineuses expériences de gouvernement sans autorité et sans Dieu?

INFORMATIONS

PAS DE DISSOLUTION

M. Floquet a déclaré au président de la gauche radicale qu'il ne fallait même pas soulever cette question en ce moment. Il considère, quant à lui, qu'on ne peut songer à la dissolution avant que le budget de 1890 soit voté et que l'Exposition soit ouverte.

LA LIGUE DES PATRIOTES

A la suite de l'article publié par un de nos confrères, nous sommes allés demander à Paul Déroulède ce qu'il pensait des attaques dont la Ligue était l'objet.

— La Ligue des Patriotes, nous dit Déroulède, porte ombrage à ceux qui veulent pousser le gouvernement dans une voie d'illégalités et d'arbitraire. Je le regrette, mais je n'y peux rien.

Je n'ai pas à discuter avec eux l'organisation de la Ligue et je ne les suivrai pas sur ce terrain.

La seule question qui se pose pour moi est celle-ci :

La Ligue est-elle ou n'est-elle pas une association licite fonctionnant légalement? Je les défie de frapper la Ligue sans supprimer les lois qui régissent les associations.

Qu'est-ce que la Ligue fait de plus que la Société des Droits de l'Homme, par exemple?

Elle reçoit des cotisations, elle a des groupes, des sous-groupes, des membres adhérents, des membres honoraires, une direction imprimée par un comité.

L'organisation est exactement la même que celle de la société qui siège rue Cadet.

On ne peut nous dissoudre sans frapper toutes les autres, tous les comités électoraux permanents, la Ligue du Centenaire de 1789, les comités des droites, les comités impérialistes, etc.

Un gouvernement, lorsqu'il dispose de la force, peut tout faire et, dans leur affolement, nos adversaires sont capables de tout, mais je les mets au défi de supprimer la Ligue des Patriotes sans sortir de la légalité. (La France.)

On lit dans le Rappel :

« Qu'on rétablisse le scrutin par arrondissement, soit; mais ce qu'il serait plus important de modifier que le mode de scrutin, c'est

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Jean de Mombas reprit le trousseau, en détacha une petite clef, la mêmie qu'il venait de montrer à Cornélie, et voulut la glisser dans sa main.

Ella la refusa, mais serra doucement les doigts du vicomte.

Celui-ci la remit dans le trousseau qu'il tendit ensuite à Ter-Gois.

Le gardien s'éloigna; Jean et Cornélie allaient se dire adieu, quand Marie Grotius pénétra dans la salle.

— Toi ici, Cornélie! Tiens-tu donc à remercier Mombas de l'aide qu'il nous a donnée?

— Je voulais le bénir de m'avoir offert plus que sa vie.

— Lui!

— Oh! mère, ne l'accablez pas! Je ne me suis déjà montrée que trop injuste... S'il a donné l'ordre sans lequel mon père serait libre à cette heure, c'est qu'il ne pouvait agir autrement.

— Tu le défends?

— Je lui rends justice.

— Peu importe le mobile qui l'a fait agir. Hugo Grotius renonce sans peine à sa liberté, si elle peut compromettre celle d'un autre... De quelque manière que M. de Mombas ait connu notre projet, il a eu raison d'en empêcher l'exécution.

— Vous aussi, vous me jugez capable d'avoir abusé de la confiance de Cornélie!

— Je ne vous crois point coupable; je ne refuse de vous que les services capables de vous compromettre... Demain je vous le prouverai... Cornélie va quitter Lœvestein... Peut-être doit-elle remplir de cruels devoirs auprès de ses frères... Qui sait quelle poitrine a frappé la balle de votre sentinelle?...

— Mon Dieu! mon Dieu! murmura Mombas. Cornélie embrassa longuement sa mère.

— Ainsi, demanda la jeune fille, tu renonces...

— Au moyen employé aujourd'hui, oui...

— Puis-je savoir?...

— Rien! d'ici deux jours.

— Je rentre à Gorcum.

— Pour n'en plus quitter jusqu'à mon prochain voyage.

Cornélie tendit la main à Jean de Mombas.

— Au revoir, dit-elle.

— Soyez bénie! murmura-t-il.

Elle serra sa mère dans ses bras, quitta la salle et descendit le grand escalier, au moment où Ter-Gois, traversant la cour, allait fermer la grande porte.

Dans une petite anse servant de port à l'île de Brunel, la barque de Jacob était rangée.

Une lanterne allumée à l'arrière jetait une clarté douteuse.

Au fond de l'embarcation, et masqué par l'ombre de la voile, se tenait le harponneur. Il venait d'arracher sa veste de marin, et la manche de sa chemise déchirée dans toute sa longueur, il se préparait à panser la blessure d'où coulait un ruisseau de sang. Une balle, la balle lancée par le mousquet de la sentinelle placée sur la tour du Nord, venait de lui traverser le bras de part en part.

Dietrich, qui le premier avait poussé un cri d'angoisse en voyant chanceler le harponneur, préparait des bandes de toile afin d'en entourer le bras blessé.

Il s'était employé à sa tâche avec tant d'affection et de zèle, que Cornélie, en s'approchant du bateau, l'aperçut couvert de sang.

— Blessé! tu es blessé! lui dit-elle.

— Cela vaudrait mieux, lui répondit-il, et je donnerais beaucoup pour que la balle de cette brute m'eût transpercé l'épaule.

— Qui donc a-t-elle atteint?

— Jacob, répliqua Dietrich.

Cornélie sauta dans la barque.

Elle croyait le père de Rosa plus gravement blessé, et fondit en larmes au moment où elle s'avança vers lui.

— Ce n'est rien, mademoiselle, moins que rien, répondit-il; je m'y connais en blessures, allez! Le bras troué ne me refusera pas longtemps son service; je pêcherai encore de beaux poissons dans la Meuse, et si je n'avais juré à Rosa de ne plus aller dans les mers de glace, j'y lancerais même le harpon d'une main sûre. Certainement le bon Dieu a exaucé les prières que vous faisiez pour moi; sans cela j'aurais payé de ma vie ma présence à cette heure sous la grosse tour. Le pire est que ce soir je suis réduit à l'impossibilité de ramer, et que les jeunes gens ne sont pas encore bien robustes.

Tandis que Jacob se laissait entourer le bras de bandages par la douce main de Cornélie, Dietrich et Pieter saisirent les rames, et la

l'état d'esprit électoral dont l'élection de Paris est le triste symptôme. »

Le vœu est légitime. Le *Rappel* oublie seulement que l'état d'esprit qu'il déplore a été créé par les républicains seuls, que ce sont leurs fautes accumulées — pour ne pas nous servir d'une expression plus énergique — qui ont éclairé le pays et qu'il est trop tard pour revenir sur le passé. Il ne reste plus qu'à en supporter les conséquences.

DEMANDE DE DISSOLUTION ET DE LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ DE PANAMA

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la compagnie du canal interocéanique de Panama, réunie le 26 janvier dernier, à l'Hippodrome, n'étant parvenue à réunir que 228,000 actions représentées, alors que 300 mille étaient nécessaires pour délibérer, n'a pu qu'émettre un vœu tendant à faire prononcer la dissolution et la mise en liquidation, avec mission pour le liquidateur de céder ou d'apporter l'actif à la nouvelle Société.

MM. Cottu et de Mondésir, membres du conseil d'administration, agissant comme actionnaires, ont donc assigné M. Ferdinand de Lesseps devant le tribunal civil de la Seine pour faire ordonner la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

L'affaire a été plaidée devant la 4^e chambre.

Le tribunal, présidé par M. Aubépin, a renvoyé les conclusions de M. le substitut Boullouche, vu l'urgence, non à huitaine, mais à samedi, c'est-à-dire à aujourd'hui.

MORT DU PRINCE HÉRITIER D'AUTRICHE

Naturellement une foule de versions coururent immédiatement sur les causes de la mort du prince. L'imagination populaire, prompt à s'échapper, se donnait libre carrière; mais la version qui a eu cours le plus longtemps dans certains cercles, c'est que le prince impérial était mort de mort violente.

L'avis officiel est formel cependant et parle d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le prince était parti lundi soir pour la chasse avec quatre ou cinq amis.

Ils se rendirent dans un petit château de chasse qu'il avait acheté l'année dernière, et situé dans les bois qui entourent la ville de Baden, à vingt kilomètres de Vienne. L'endroit est appelé Meierling, et se trouve non loin de l'abbaye de Heiligenkreuz (croix des Saints).

On chassa toute la journée, mais le soir le prince ne dina pas. Il ressentait un certain malaise et se retira de bonne heure.

Le prince devait assister au dîner de la cour ce même soir.

Le duc Philippe de Cobourg, qui se trouvait avec lui dans la journée de la veille, vint à

Vienne pour l'excuser et annoncer qu'étant un peu souffrant il ne pouvait se rendre à la cour.

L'archiduc Rodolphe avait donné l'ordre, en se couchant, de servir le déjeuner du matin à toute la société avant le départ pour la chasse, dans le grand salon de Meierling.

Mercredi matin, à sept heures, les invités furent réunis.

On attendit vainement le prince jusqu'à huit heures. A ce moment, aux cris que poussa un domestique qui était entré dans la chambre à coucher du prince, les invités accoururent et constatèrent la mort de leur hôte.

Le premier moment de stupeur passé, on se demanda qui l'on devait prévenir en premier.

Il fut décidé qu'on informerait d'abord l'impératrice. Ce fut donc celle-ci qui apprit la fatale nouvelle à l'empereur.

Au dire des dignitaires de la cour, le désespoir de la famille impériale, à la réception de la triste nouvelle, faisait peine à voir. Jusqu'à deux heures, personne n'a pénétré dans les appartements privés où des scènes déchirantes ont eu lieu.

L'empereur François-Joseph est resté toute la journée dans un état de prostration navrante. Il a même eu plusieurs syncopes.

Le château de Meierling, où il est mort, est composé d'un long corps de bâtiment plat; c'est un ancien couvent; situé dans un beau paysage, il est le but de promenade des Viennois en villégiature à Baden et à Mœdling.

Une foule nombreuse était massée aux abords du château.

Vienne, 1^{er} février.

La *Wiener Zeitung* publie les renseignements suivants dans sa partie non officielle :

« Le professeur Widerhofer a été appelé aussitôt après la mort de l'archiduc à Meierling par une dépêche urgente.

« Il a constaté que le prince défunt avait à la tête une large blessure et une dislocation considérable de la boîte crânienne et des autres os du crâne, qui avait dû causer une mort instantanée.

« Le professeur Widerhofer a reconnu que la blessure avait été produite par une arme à feu.

« A côté du lit, tout près de la main droite, se trouvait un revolver déchargé; de sorte que la position de l'arme montrait de la façon la plus évidente qu'il y avait eu suicide.

« Nous ne pouvons pas dissimuler qu'un grand nombre de personnes faisant partie de l'entourage le plus immédiat du prince impérial ont constaté qu'il donnait, dans ces derniers temps, un grand nombre de signes d'une vive exaltation nerveuse.

« On doit donc persister dans l'opinion que la résolution terrible qu'il a prise est due à

un trouble momentané des facultés mentales.

« Nous croyons devoir mentionner, en outre, que le prince impérial se plaignait fréquemment, depuis un certain temps, de vifs maux de tête; il les attribuait lui-même à une chute de cheval qu'il a faite l'automne dernier.

« Cet accident a été caché en son temps, sur l'ordre exprès du prince Rodolphe. »

Dès mercredi, les premières rumeurs attribuaient la mort du prince Rodolphe à une cause violente et non naturelle.

Depuis, cette conviction n'avait fait que s'accroître, malgré la première relation officielle. On variait tout d'abord sur la cause à attribuer à la mort, mais on ne l'attribuait pas à l'apoplexie.

Les indiscretions de quelques personnes, le silence réservé de certains personnages venaient confirmer ces doutes: le prince avait trouvé la mort dans des circonstances tragiques, on en était certain; mais lesquelles?

La version qui, après toutes les autres, présentait, d'après des indices probants, tout caractère de vérité était qu'un drame avait précédé la mort, et que la vengeance d'un subalterne, pour des causes que l'on soupçonne, en était la raison.

Les obsèques de l'archiduc Rodolphe auront lieu mardi, à quatre heures après midi.

LE PRINCE CHARLES-LOUIS

Nous lisons dans le *Figaro* :

« L'archiduc Charles-Louis est chef d'un régiment russe et a de très grandes propriétés en Volhynie: il a toujours représenté à la cour de Vienne l'élément russe et n'a jamais été partisan de l'alliance allemande.

« Il est très bien vu à Saint-Petersbourg, et c'est lui qu'on a toujours envoyé en Russie quand il y avait des difficultés à apaiser. Il a toujours réussi dans ses missions. L'archiduc Charles-Louis passe, de plus, pour être très pieux. Malgré ses sympathies russes, il est fort aimé en Pologne.

« Son fils, l'archiduc François-Ferdinand, au profit duquel il pourrait bientôt abdiquer, a les mêmes opinions que son père: on le dit même plus russophile que lui. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Listes électorales

Si vous n'êtes pas inscrit, allez vous faire inscrire.

Si vous êtes inscrit, allez vérifier les listes: on a pu vous rayer.

Quelques jours à peine nous séparent du délai fixé pour la clôture.

barque quitta le bord avec lenteur.

La jeune fille s'enveloppa dans les plis de sa mante et demeura silencieuse à l'arrière.

Quelle que fût la curiosité de ses frères, ils n'osèrent lui adresser de questions et respectaient la réverie dans laquelle elle demeurait plongée.

Ses yeux, en se portant sur la masse sombre de Lœvestein, se remplissaient de larmes. Le canot allait lentement, et les rames, maniées par des mains sans expérience, guidaient mal la barque de pêche. Il fallut plus d'une heure et demie pour faire la traversée de la Meuse. Cornélie insistait pour reconduire chez lui le père de Rosa et opérer un second pansement, mais le harponneur déclara qu'il n'y consentirait jamais.

— Un bandage couvert de graisse d'ours suffira, lui dit-il; rentrez à Gorcum; votre mère sans doute nous apportera demain des nouvelles.

Cornélie et ses frères regagnèrent la maison de David Dazeraël. Leurs hôtes les attendaient avec une fiévreuse impatience. En voyant revenir seuls les enfants de Grotius, ils laissèrent échapper une exclamation de regret. Cornélie se coua tristement la tête; les jeunes garçons

dans la crainte d'être questionnés sur les événements de la nuit, regagnèrent rapidement leurs chambres, et le silence, sinon le repos, s'étendit sur la petite maison de Gorcum.

Hélas! on ne dormit pas davantage à Lœvestein.

Après avoir longtemps résisté avant de permettre qu'on s'occupât de tenter une évasion, Grotius avait fini par espérer la liberté. L'échec subit lui causa non seulement un regret, mais une humiliation, une déception profonde.

Le prisonnier ne vit donc tout d'abord que l'apparente trahison de Nombas, et tout lui sembla désormais perdu.

— Pourquoi ces présages sinistres, Hugo? Tandis que des craintes croissantes envahissent ton âme, la mienne renaît à de nouvelles espérances.

— Que peux-tu donc attendre encore?

— Tout de mon courage et de ta tendresse.

— Pauvre amie! il n'est plus temps de rêver.

Durant le reste de la nuit, Marie Grotius s'efforça de ranimer l'espoir dans le cœur torturé d'Hugo. Au matin, ils s'endormirent.

Lorsque Marie quitta la chambre du prisonnier, elle se croisa dans le couloir avec un soldat d'une pâleur livide, dont l'uniforme en

lambeaux et les mains ensanglantées attestaient quelque drame sinistre.

— Ne puis-je vous soulager et panser vos blessures? demanda-t-elle.

Le soldat hésita, puis d'une voix tremblante il répondit :

— A quoi bon panser mes mains, puisque je serai fusillé!

— Fusillé! pourquoi?

— J'ai déserté mon poste.

— C'est donc vous?

— Ma mère était à l'agonie; le commandant me refusait une permission... Il n'est pourtant pas méchant d'habitude... peut-être ne pouvait-il pas... Ma mère m'avait fait écrire, et Jacob le harponneur m'apporta la lettre... Je savais qu'il s'agissait de la vie... Mais la pauvre

vieille me répétait qu'elle mourrait dans le désespoir si je ne cédais à sa prière... Je ne sais ce que vous auriez fait; moi, je suppliai Jacob de me faire traverser la Meuse, lui jurant de rentrer avant l'heure de l'appel... Il y consentit, le brave homme! Mon poste allait rester inoccupé; un mot du commandant et j'étais perdu... Je partis! Oh! j'ai eu raison, voyez-vous!

et quand bien même tous les mousquets de la garnison menaceraient ma poitrine, je

Il n'y a pas un moment à perdre.

Qu'on se le dise!

Qu'on se le répète, comme nous le répétons chaque jour dans le journal.

La suprême bataille peut se livrer dans trois mois.

Ce n'est pas le moment de désertir ou de se faire porter absent.

Tout le monde dans les rangs!

Tout le monde sur le pont!

Que chacun s'informe dans son entourage!

Quand vous serez à la mairie, cherchez les noms des voisins, des amis.

S'ils sont négligents, soyez actif pour eux.

Mais, de grâce! qu'on ne s'endorme pas!

Le moment serait mal choisi!

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal de Saumur se réunira à la Mairie mardi prochain 5 février.

Voici l'ordre du jour :

1^o Rapport de la Commission des finances sur la suppression des octrois;

2^o Traité à passer pour les vidanges des fosses d'aisances;

3^o Acceptation du legs de M^{lle} Leroyer de Chantepie;

4^o Affaires diverses.

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Demain dimanche 3 février, la *Société Nautique de Saumur* fera sa première course d'entraînement pour l'année 1889.

Les départs auront lieu quai de l'Hôtel-de-Ville.

Le parcours sera effectué entre le pont César et le pont du chemin de fer.

Il y aura plusieurs épreuves, auxquelles prendront part les skiffs et les yoles à deux et quatre rameurs.

Le premier départ aura lieu à 2 heures 1/2.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

Tableau d'avancement

Sont proposés et classés pour le grade de chef d'escadrons :

MM.

Carbonel de Canisy, capitaine instructeur d'équitation à l'École de cavalerie;

Peyrusset, capitaine breveté, sous-directeur des études à l'École de cavalerie;

De Jacquelin Duphè, capitaine instructeur à l'École de cavalerie;

Hébert, capitaine instructeur à l'École de cavalerie.

M. Dangel, vétérinaire en 1^{er} à l'École de cavalerie, est proposé et classé pour le grade de vétérinaire principal de 2^e classe.

M. Pierre, vétérinaire en 2^e à l'École de cavalerie, est proposé et classé pour le grade de vétérinaire en 1^{er}.

m'applaudirais encore d'avoir aidé à ma mère à bien mourir... Si vous saviez! Quand j'arrivai près d'elle, l'agonie venait, elle me demandait avec des larmes... Mais j'apparus sur le seuil, elle me tendit les bras, je tombai sur sa poitrine, et son dernier soupir s'exhala dans une bénédiction... Je retournai sur les bords du fleuve, où Jacob devait m'attendre... personne! Que devenir? Que faire? J'avisai un canot, je prends les avirons, et, sans savoir les manier, je m'efforce de ramer du côté de la citadelle. Mes mains se blessent, mon sang coule, je ne songe qu'à l'heure qui passe... à l'appel du matin... Parfois la tentation me prend de me laisser tomber dans le fleuve et d'en finir avec la vie; le souvenir de la bénédiction de ma mère me retient... J'arrive à demi mort, je saisis une corde à nœuds liée la veille, je remonte, et je tombe évanoui sur la terrasse de la tour du Nord... Tout à coup je me réveille au bruit d'un pas régulier; un camarade montait ma faction... Eperdu, je me précipite dans les couloirs... Le tambour bat, madame, l'entendez-vous? Je dois me rendre à l'appel... Dans quel état, grand Dieu! Que répondrai-je au commandant, lorsqu'il me demandera...

